

Martin T. Dinter, Charles Guérin, Marcos Martinho (Eds.)  
**Reading Roman Declamation**

# Beiträge zur Altertumskunde

---

Herausgegeben von Michael Erler, Dorothee Gall,  
Ludwig Koenen und Clemens Zintzen

**Band 342**

# Reading Roman Declamation

---

The Declamations Ascribed to Quintilian

Edited by

Martin T. Dinter, Charles Guérin, Marcos Martinho

**DE GRUYTER**

Ouvrage publié avec le concours de l'Institut universitaire de France et du Laboratoire  
*Lettres, Idées, Savoirs* (EA 4395) de l'Université Paris Est Créteil.

ISBN 978-3-11-035240-5

e-ISBN (PDF) 978-3-11-035251-1

e-ISBN (EPUB) 978-3-11-038777-3

ISSN 1616-0452

**Library of Congress Cataloging-in-Publication Data**

A CIP catalog record for this book has been applied for at the Library of Congress.

**Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek**

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie;  
detailed bibliographic data are available on the Internet at <http://dnb.dnb.de>.

© 2016 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston

Printing and binding: Hubert & Co. GmbH & Co. KG, Göttingen

☺ Printed on acid-free paper

Printed in Germany

[www.degruyter.com](http://www.degruyter.com)

Julien Pingoud et Alessandra Rolle (Université de Lausanne)

## ***Noverca et mater crudelis***

# **La perversion féminine dans les *Grandes Déclamations* à travers l'intertextualité**

*An non putas aliquid esse discriminis inter  
sterilem et fecundam, inter proveciorem et  
puellam, inter matrem et novercam?*  
Sen. epist. 94. 15

## **Introduction**

Au centre de cette étude se trouve la figure de la *noverca*. De récentes publications sur la déclamation, en particulier, illustrent que ce thème se prête bien à la recherche intertextuelle.<sup>1</sup> Alfredo Casamento, étudiant les liens entre la déclamation et les tragédies de Sénèque, consacre en effet un chapitre entier de son livre *Finitimus oratori poeta* au thème de la marâtre.<sup>2</sup> Danielle van Mal-Maeder, dans *La fiction des déclamations*, montre que la belle-mère est un personnage commun à la déclamation et au roman.<sup>3</sup> Pour notre part, nous nous proposons d'observer la manière dont le jeu de l'intertextualité fait apparaître la *noverca*, ainsi que son pendant, la *mater crudelis*, dans les première, deuxième et sixième *Grandes Déclamations*, en prenant en considération tout genre littéraire auquel peuvent se référer ou faire écho les différentes pièces du recueil du Pseudo-Quintilien. Pour éviter de nous restreindre à certains modèles textuels en particulier, nous adoptons une conception large de l'intertextualité et évitons de prendre parti dans le débat, engagé par la critique contemporaine, qui voit s'opposer les "intentionnalistes" et les "anti-intentionnalistes".<sup>4</sup> En effet, si nous privilégions les intertextes signalés par allusion, à savoir par un ou plusieurs

---

1 Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par le FNS (Fonds National Suisse de la recherche scientifique) et dirigé par Danielle van Mal-Maeder, qui s'intitule "L'intertextualité des déclamations". L'objectif de notre travail consiste à interpréter des références intertextuelles repérées dans les différents recueils de déclamations, afin de mettre en évidence la composante littéraire du genre de la controverse et de la suasoire.

2 Cf. Casamento (2002) 101 – 124.

3 Cf. van Mal-Maeder (2007) 128 – 136.

4 Pour l'emploi des termes "intentionnaliste" et "anti-intentionnaliste", cf. Deremetz (2009) et Thévenaz (2009).

indice(s) impliquant un lien de connivence entre l’auteur et son lecteur/auditeur,<sup>5</sup> nous tenons compte également de pratiques dont l’intentionnalité auctoriale est plus difficile à déterminer: le recours aux *topoi*, le procédé de l’imitation (*imitatio/aemulatio*), et encore ce que nous appelons la “réminiscence”, à savoir l’écho à une œuvre antérieure dont la perception, en l’absence de marque allusive, est tributaire de la sensibilité et de la subjectivité du récepteur.

## **La noverca (par Alessandra Rolle)**

Deux *Grandes Déclamations* du Pseudo-Quintilien sont articulées autour de la figure de la *noverca* et de son rapport conflictuel avec son beau-fils, le *privignus*: il s’agit de la première et de la deuxième *Grande Déclamation*, deux discours qui présentent de fortes similitudes sur le plan de l’intrigue aussi bien que de la lettre du texte. Dans les deux cas, il est question du meurtre d’un *pater familias* dont s’accusent réciproquement la belle-mère et le fils du premier lit, atteint de cécité. Dans la deuxième *Grande Déclamation*, il est précisé qu’il est devenu aveugle en sauvant autrefois son père de l’incendie de leur maison. Les deux déclamations constituent, toutes deux, le discours d’accusation du fils aveugle contre sa marâtre.

Cette étude vise à montrer que le jeu intertextuel contribue à la construction de la figure de la *noverca*. Si, sous l’influence de la poésie satirique et comique, elle apparaît comme une sorte de *meretrix*, un système subtil d’allusions à la poésie épique et tragique fait aussi d’elle, pour ainsi dire, une *virago*, une femme au caractère viril, capable d’accomplir les crimes les plus sanguinaires.

Dans la deuxième *Grande Déclamation* l’avocat du jeune homme aveugle défend son client en soulignant la différence entre l’amour noble que les fils portent envers leurs pères et celui, beaucoup moins désintéressé, qui caractérise les femmes, et en particulier celles qui ont été épousées en secondes noces et qui n’ont pas eu d’enfants. Comme nous le verrons, ce passage est particulièrement riche en liens intertextuels avec la satire et la comédie: leur fonction est de construire la figure de la *noverca* comme une *meretrix* sans pudeur et sans scrupules.:

*Idem vos putatis efficere noctium merita et affectus osculis blanditiisque quaesitos quod natalium pignorumque reverentias? (...) Aspiciamus matrimoniorum singula momenta rixantia;*

---

5 Plusieurs philologues “intentionnalistes” accordent la primauté à l’allusion dans le cadre de la recherche sur l’intertextualité: cf. e.g. Hinds (1998).

*mutant cotidie domos et per amplexus lectulosque discurrunt. (...) Quid, si huic uxoriae vilitati novercale nomen adiungas?*

Pensez-vous que les mérites nocturnes et les affections recherchées par des baisers et des caresses aient la même valeur que la déférence à l'égard de sa famille d'origine et des liens du sang? (...) Nous voyons que dans les mariages chaque instant est plein de disputes; les femmes mariées changent chaque jour de maison et elles passent de bras en bras et de lit en lit. (...) Et si, en plus de ce comportement obscène, typique des femmes mariées, on lui donnait le nom de marâtre?<sup>6</sup>

Dans la première partie de cet extrait, l'avocat demande aux juges s'ils pensent vraiment que les "mérites nocturnes" (*noctium merita*) peuvent être comparés au respect envers la famille et aux liens du sang. Comme Antonio Stramaglia l'a déjà remarqué,<sup>7</sup> on retrouve une tournure similaire dans la première satire de Juvénal où le poète, dans son *contemptus mundi*, fait référence aux (jeunes) hommes qui deviennent amants de femmes riches et âgées pour pouvoir capter leur héritage: Juv. 1. 37–38 *qui testamenta merentur/noctibus*.<sup>8</sup>

Un peu plus loin, l'avocat se lance dans une critique très virulente envers les femmes, dans laquelle on peut voir à mon avis deux échos de la sixième satire de Juvénal, célèbre pour ses attaques misogynes. En particulier, la partie du texte concernant la fréquence des disputes dans les mariages, *aspicimus matrimoniorum singula momenta rixantia*, semble faire allusion aux vv. 268–269 de Juvénal, *semper habet lites alternaque iurgia lectus/in quo nupta iacet*,<sup>9</sup> et la partie qui dénonce l'instabilité des femmes et leur tendance à l'infidélité, *mutant cotidie domos et per amplexus lectulosque discurrunt*, aux vv. 224–225, *sed mox haec regna relinquit/permutatque domos et flammae conterit*.<sup>10</sup> Ce jeu d'échos avec Juvénal permettrait de présenter la *noverca* comme une insupportable et impudique "femme libérée" moderne, une profiteuse, intéressée uniquement à la mort de son vieux mari et à son héritage.

L'argumentation retourne ensuite au cas particulier du procès avec la question rhétorique *quid, si huic uxoriae vilitati novercale nomen adiungas?* La portée négative de l'adjectif *novercalis* a été déjà bien montrée par Alfredo Ca-

6 [Quint.] *Decl.* 2. 7. Le texte du Pseudo-Quintilien est celui de l'édition de Håkanson (1982). En l'absence de précision contraire, les traductions sont miennes.

7 Stramaglia (2009c) 227 n. 49.

8 Juv. 1. 37–38 "ceux qui gagnent des héritages avec leurs nuits" (trad. Labriolle-Villeneuve).

9 Juv. 6. 268–269 "le lit conjugal est continuellement le théâtre de querelles et de reproches réciproques" (trad. Labriolle-Villeneuve).

10 Juv. 6. 224–225 "mais bientôt elle (la femme mariée) abandonne ce royaume-là; elle change d'habitable, foule aux pieds le voile nuptial" (trad. Labriolle-Villeneuve).

samento<sup>11</sup> et il n'est donc pas nécessaire de s'attarder sur ce point.<sup>12</sup> On rapprochera plutôt ces mots d'un fragment comique d'Afranius, tiré de la pièce le *Divorce: mulier, novercae nomen huc adde impium./spurca gingivast, gannit hau dici potest.*<sup>13</sup> Les deux textes présentent en effet des formulations très similaires: d'une part, le syntagme *novercae nomen* rappelle le *novercale nomen* de notre déclamation, de l'autre le verbe *addo* correspond, en tant que synonyme, à *adiungo*. Dans les deux passages, on peut clairement voir la même référence au *topos* de la marâtre représentée comme la pire des femmes, le sommet de la méchanceté féminine. En particulier, la formulation similaire semble autoriser l'hypothèse d'un lien intentionnel qui confirmerait l'influence des genres littéraires de la satire et de la comédie, avec leurs traditionnelles railleries misogynes, dans cette première partie de l'accusation contre la belle-mère. De plus, cet écho à Afranius fait apparaître la belle-mère comme une *meretrix*, de la même façon que les échos à Juvénal. Il est possible en effet de mettre en lien l'expression *spurca gingivast* de Afranius avec un passage de Catulle où il est question de la salive sale d'une prostituée: *tamquam commictae spurca saliva lupae.*<sup>14</sup>

Le dernier lien intertextuel concernant la description de la *noverca* comme une *meretrix* est un passage de la première *Grande Déclamation* où l'avocat, s'adressant directement à la belle-mère, lui dit:

*Noctem autem ad scelus quis elegit? Nox tuum tempus est. Quid, si accedit huc etiam sceleris occasio?*

Et puis, qui est-ce qui a choisi la nuit pour le crime? La nuit c'est ton moment. Et si à cela s'ajoute le moment favorable pour le crime?<sup>15</sup>

Le syntagme *nox tuum tempus est* se prête bien, avec sa référence à la nuit, à une lecture de type érotique. En particulier, cette expression peut être rapprochée d'une série de parallèles, dans lesquels la structure *nox* + génitif possessif est clairement liée à l'idée de prostitution: Ter. *Hau.* 365–66 *nam miserum quemdam*

11 Casamento (2002) 120–124.

12 La première attestation de cet adjectif se trouve chez Sénèque le Père où il est utilisé pour connoter le regard (typiquement) hostile de la belle-mère envers son beau-fils: *contr.* 4. 6. 1 ex. *Quia alterum novercalibus oculis intueris?* “Pourquoi regarder l'autre (sc. le fils du premier lit) avec des yeux de belle mère?” (trad. Bornecque).

13 Afran. *com.* 56–57 R<sup>3</sup>: “elle est femme, et ajoute à cela le nom de marâtre. Elle a la gencive dégoûtante, elle aboie de façon incroyable” (trad. Daviault).

14 Catul. 99. 10.

15 [Quint.] *Decl.* 1. 13.



*offendi ibi militem/eius noctem orantem*;<sup>16</sup> Cic. *Att.* 1. 16. 5 *etiam noctes certarum mulierum atque adulescentulorum nobilium introductiones non nullis iudicibus pro mercedis cumulo fuerunt*;<sup>17</sup> Apul. *Apol.* 75. 3 *cum ipso plerique, nec mentior, cum ipso, inquam, de uxoris noctibus paciscuntur*.<sup>18</sup> La référence à ce *topos* permettrait à l'avocat de présenter sous un jour ambigu la moralité de la belle-mère: puisqu'elle est habituée à vendre son corps, la nuit serait pour elle le moment consacré à ses commerces.

Outre la représentation de la *noverca* comme une *meretrix* obsédée par l'argent de son mari, on observe dans les deux discours une autre manière, différente, mais en quelque sorte complémentaire, de caractériser cette figure: la belle-mère y est représentée comme l'une de ces terribles femmes à l'audace virile, qui peuplent le monde de l'épopée et de la tragédie. Cet aspect de la marâtre, sa "masculinité", permet d'expliquer comment la belle profiteuse dépourvue de sentiments peut se transformer en impitoyable tueuse.

Dans la deuxième *Grande Déclamation*, pour montrer que l'argument de la faiblesse naturelle du genre féminin ne vaut pas pour la défense de la belle-mère, le déclamateur fait allusion au *topos* de la *virago*, de la femme capable de franchir les limites de sa nature pour accomplir un crime:

*Non est, iudices, quod putetis inter mulierem et virum de scelere quaeri, neque est, quod se noverca sexus occasione tueatur; maior est caecitatis infirmitas. Sunt et feminis ad scelera vires, cum habent causas virorum.*

Il ne faut pas, messieurs les juges, que vous pensiez qu'on porte notre examen sur ce délit pour savoir s'il a été accompli par un homme ou par une femme, et il n'y a pas de raisons pour que la marâtre soit protégée sous le prétexte de son sexe; la faiblesse causée par la cécité est plus grave. Les femmes aussi ont la force de commettre un délit, quand elles ont des motivations d'homme.<sup>19</sup>

Le paradigme tragique de la "femme virile" est incarné par Clytemnestre, qui dans l'*Agamemnon* d'Eschyle est définie, dès la première partie de la pièce, comme une femme ἀνδρόβουλος "aux résolutions viriles"<sup>20</sup> et comme une

16 Ter. *Hau.* 365–66 "je suis tombé là en effet sur un malheureux militaire qui implorait d'elle une nuit" (trad. Marouzeau).

17 Cic. *Att.* 1. 16. 5 "Les nuits de certaines femmes et les faveurs de jeunes gens de la noblesse procurées par son entremise ont complété, pour plus d'un juge, le prix d'achat" (trad. Constans).

18 Apul. *Apol.* 75. 3 "C'est même avec lui d'ordinaire, je ne mens pas, avec lui-même, que se négocie le prix des nuits de son épouse" (trad. Vallette).

19 [Quint.] *Decl.* 2. 8.

20 A. *Ag.* 11.

femme qui parle “avec sens autant qu’homme sage”;<sup>21</sup> en réalité, dans la suite de l’action elle se montrera masculine davantage dans ses actes que dans ses pensées. Evidemment, un parallèle avec la figure de Clytemnestre serait significatif pour une femme accusée d’avoir tué son mari.<sup>22</sup> On retrouve aussi une femme virile dans une tragédie de Sénèque, la *Médée*, où Créon s’adresse justement à Médée avec les paroles: *tu, tu malorum machinatrix facinorum,/cui feminae nequitia, ad audenda omnia/robur virile est*,<sup>23</sup> et de même, dans sa description haute en couleur de Sempronia, Salluste dit: *Sempronia, quae multa saepe virilis audaciae facinora commiserat*.<sup>24</sup> Quand on renonce aux prérogatives de son genre, l’ordre naturel des choses est perverti et cela ne peut engendrer que des conséquences funestes.

Un passage de la première *Grande Déclamation* peut aussi contribuer à la définition du portrait de la *noverca-virago*, capable de toutes sortes de crimes puisqu’elle n’est plus une vraie femme. Au début de son plaidoyer, l’avocat du jeune aveugle définit la belle-mère comme *sceleratissima feminarum*:

*Nec quod sceleratissima feminarum calamitatem nostram cruentato pariete imitata est, expavescimus: quo diligentia sollicitior fuit, ne deprehenderetur, hoc magis indicavit sibi oculos non defuisse.*

Et nous n’épouvantons pas que la plus scélérate des femmes ait imité notre infirmité en tachant de sang un mur: plus elle a pris soin de ne pas être découverte, plus sa diligence a montré que les yeux ne lui avaient pas manqué.<sup>25</sup>

Dans les textes littéraires, l’adjectif *sceleratus* est courant pour décrire des hommes (il est par exemple récurrent chez Cicéron), mais il n’est que rarement

21 A. Ag. 351 γυναίκα, κατ’ ἄνδρα σώφρων’ εὐφρόνως λέγεις.

22 A ce propos, il est possible de noter déjà dans l’*Accusation d’empoisonnement contre la belle-mère* d’Antiphon un rapprochement de la figure de la marâtre accusée d’avoir tué son mari avec Clytemnestre. Dans son discours d’accusation contre la belle-mère, le fils du premier lit (ou peut-être un fils naturel du mari) fait référence à elle en l’appelant “Clytemnestre”: Antiphon 1. 17 πότερα πρὸ δείπνου ἢ ἀπὸ δείπνου. Ἔδοξεν οὖν αὐτῇ βουλευομένη βέλτιον εἶναι μετὰ δείπνου δοῦναι, τῆς Κλυταμνήστρας ταύτης [τοῦτου μητρὸς] ταῖς ὑποθήκαις ἅμα διακονοῦσαν “Donnerait-elle (sc. la παλλακή, exécutante matérielle du crime) le poison avant ou après le repas? Le résultat de ces réflexions fut qu’il valait mieux le donner après: en quoi, aussi bien, elle se conformait aux instructions de cette Clytemnestre [la mère de mon adversaire]” (trad. Gernet). Pour un commentaire général à ce discours d’Antiphon, voir Gagarin (2002) 146 – 152.

23 Sen. *Med.* 266 – 268: “Toi, toi, instigatrice d’actions détestables, toi qui pour pouvoir tout oser, joins une méchanceté toute féminine à une force toute virile” (trad. Herrmann).

24 Sal. *Cat.* 25. 1: “Sempronia, qui avait déjà commis plus d’un méfait d’une audace toute virile” (trad. Ernout).

25 [Quint.] *Decl.* 1. 1.

utilisé pour désigner des femmes, sauf par Ovide, chez lequel nous en trouvons sept attestations.<sup>26</sup> A propos de ces passages ovidiens, on peut noter que dans deux cas l'adjectif se réfère à une marâtre. Il s'agit d'un extrait des *Fastes*, où il est question de la cruelle belle-mère Ino,<sup>27</sup> et d'un passage des *Métamorphoses*,<sup>28</sup> qui fait référence à Phèdre, scélérate *noverca* par excellence. Les deux textes présentent le même hémistiche: *sceleratae fraude novercae*. On peut encore mentionner le vers de la sixième *Héroïde*<sup>29</sup> dans lequel Hypsipyle définit comme *scelerata* sa rivale Médée, dont elle a dit un peu plus tôt *plus est Medea noverca*.<sup>30</sup> Dans deux autres cas, l'épithète "scélérate" est utilisée pour décrire deux mères qui ont involontairement nui à leurs enfants, se montrant de la sorte davantage *novercae* que *matres* envers eux: ainsi dans le quatrième livre des *Fastes*,<sup>31</sup> Cérès reproche à la mère de Triptolemus d'avoir été scélérate, puisque elle a interrompu, par ignorance, le rituel qui aurait rendu immortel son fils, et dans le sixième livre des *Métamorphoses* Latone se plaint de la scélérate Niobé qui, à cause de sa franchise insolente héritée de son père Tantale, provoque la mort de ses enfants bien-aimés.<sup>32</sup> Dans l'œuvre d'Ovide, l'adjectif *sceleratus*,

---

26 Cette observation ne vaut que pour la présence de *sceleratus* dans les textes littéraires. En revanche, dans l'épigraphie funéraire, l'adjectif est utilisé aussi bien pour des hommes que pour des femmes, cf. en particulier Schoonhoven (1992) 227 – 229 et Stramaglia (1999b) 317 – 318 n. 6.

27 Ov. *Fast.* 3. 853 – 854 *semibibus tostis sceleratae fraude novercae/sustulerat nullas, ut solet, herba comas* "comme les semences avaient été grillées par la perfidie criminelle de la belle-mère" (trad. Schilling).

28 Ov. *Met.* 15. 497 – 500 *Fando aliquem Hippolytum vestras si contigit aures/credulitate patris, sceleratae fraude novercae/occubuisse neci*, "Tu as sans doute entendu parler d'un certain Hippolyte, qui périt victime de la crédulité d'un père et de la perfidie d'une marâtre infâme" (trad. Lafaye).

29 Ov. *Pont.* 6. 137 – 138 *Quid refert, scelerata piam si vincet et ipso/crimine dotatast emeruitque virum?* "À quoi bon, si la scélérate l'emporte sur la vertueuse, si son forfait même est sa dot et lui a valu un mari?" (trad. Prévost).

30 Ov. *Pont.* 6. 129.

31 Ov. *Fast.* 4. 557 – 558 *cui dea, 'dum non es' dixit, 'scelerata fuisti:/inrita materno sunt mea dona metu'* "La déesse lui répond: 'Malgré toi, tu es devenue criminelle. Tu as anéanti mes dons par ta frayeur de mère'" (trad. Schilling).

32 Ov. *Met.* 6. 211 – 213 (s'adressant à Apollon et Diane) *Vosque est postponere natis/ausa suis et me, quod in ipsam reccidat, orbam/dixit et exhibuit linguam scelerata paternam* "Vous, elle a osé vous rabaisser au-dessous de sa progéniture et de moi elle a dit (puisse ce mot retomber sur elle!) que je suis une mère sans enfants; sa langue scélérate s'est montrée digne de celle de son père" (trad. Lafaye).

relativement bien attesté lorsqu'il s'agit de qualifier des femmes, est donc utilisé en particulier par rapport à des *novercae*, ou à des mères-*novercae*.<sup>33</sup>

Cet adjectif semble avoir le même emploi dans le corpus déclamatoire: on le retrouve chez Sénèque le Père dans la bouche d'un père qui défend sa fille du deuxième lit contre la mère qui l'accuse d'avoir été sa complice dans le meurtre du *privignus*: "en admettant qu'elle soit scélérate, évidemment elle est semblable à sa mère", dit-il;<sup>34</sup> il reproche d'ailleurs plusieurs fois à la mère d'être une *noverca* envers sa propre fille.<sup>35</sup> Chez le Pseudo-Quintilien cet adjectif, outre son utilisation dans la première *Grande Déclamation* où il introduit, dans le discours d'accusation, la figure de la belle-mère, n'apparaît que dans deux passages de la dixième *Grande Déclamation* où il est question d'une mère exemplaire qui se définit elle-même comme *scelerata*.<sup>36</sup> Comme l'ont noté en particulier Henk Schoonhoven et Stramaglia, dans ces passages le terme *scelerata*, d'une part, reprend une formule typique de l'épigraphie funéraire, dans laquelle les parents se disent "scélérats" quand ils survivent à leurs enfants, de l'autre il paraît lié au fait que, sans le vouloir, la mère a nui à son fils, ou plutôt au fantôme de son fils mort, en révélant au mari cruel et insensible ses visites nocturnes et en provoquant ainsi sa réaction impitoyable.<sup>37</sup> Encore une fois on aurait une mère scélérate quand elle se comporte (même involontairement) de façon hostile, et donc comme une *noverca*, envers son fils.

Puisque l'occurrence que l'on trouve dans le recueil de Sénèque le Père constitue la première attestation littéraire d'un usage de l'adjectif *sceleratus* en

---

**33** Les deux seules exceptions se rencontrent dans un passage des *Remèdes à l'amour* (vv. 299–300) où une fille qui cause des chagrins d'amour est appelée ainsi de façon volontairement exagérée, et dans un passage des *Métamorphoses* (7. 339–340), où il est question des filles de Pélias trompées par Médée qui, pour ne pas être scélérates, se rendent coupables du meurtre de leur père: *his, ut quaeque pia est, hortatibus impia prima est/et, ne sit scelerata, facit scelus*. Toutefois, dans ce dernier cas, le choix de l'utilisation de l'adjectif *sceleratus* semble lié à la volonté de créer un jeu de mots avec le substantif *scelus* qui suit. Le paradoxe tragique de la situation apparaît en effet rendu ici à travers des paires de termes étymologiquement liés: la *pietas* des filles les pousse à devenir *impiae* et, pour ne pas être *sceleratae*, elles commettent un *scelus*.

**34** Sen. *Con.* 9. 6. 7 *Ut scelerata sit, nempe matri suae similis est.*

**35** Cf. Sen. *Con.* 9. 6. 1, 3, 4, 6, 7, 8, 17, 18.

**36** [Quint.] *Decl.* 10. 6 'Nullis', inquit, 'destituta sum tenebris, donec scelerata tacui' "Pas une nuit dont j'ai été privée", dit-elle, 'tant que, maudite criminelle, je n'en ai dit mot' et 18 *ego autem scelerata tam cito credidi* "eh, maudite criminelle que je suis, d'y avoir cru si vite!" (trad. Schneider).

**37** Cf. Schoonhoven (1992) 227–229; Stramaglia (1999b) 317–318 n. 6. *Contra* Schneider (2013) 164 n. 169 pense plutôt à la double faute "de survivre à son fils et d'avoir brisé la loi du silence."

relation avec un personnage féminin (une *noverca* dans le cas spécifique) et au vu de la prépondérance de son utilisation chez Ovide par rapport à des belles-mères (ou à des mères-*novercae*), il est possible d'avancer l'hypothèse que, dans les textes littéraires, l'application de l'adjectif *sceleratus* aux femmes s'est développée dans le milieu des écoles de rhétorique pour connoter spécifiquement la *noverca*, un personnage récurrent dans les déclamations. De plus, cet adjectif, utilisé à propos d'hommes, est très fréquent dans les discours de Cicéron. La présentation de la belle-mère comme *scelerata* aurait donc permis aux déclamateurs de charger cette figure des connotations négatives liées aux personnages abominables présentés comme *scelerati* par Cicéron, à savoir Verrès, Catilina, Pison et, particulièrement, Marc Antoine.

C'est précisément à la figure de Marc Antoine, telle qu'elle est représentée dans les *Philippiques*, que semble renvoyer un autre passage de la première *Grande Déclamation*, où l'avocat accuse la *noverca* d'avoir joué avec le sang de son mari:

*Simulasti itaque caecitatem, et, ne quid sceleri impio deesset, mariti tui cruore lusisti.*

Ainsi tu as simulé la cécité, et, pour que rien ne manque à ce crime affreux, tu as joué avec le sang de ton mari.<sup>38</sup>

On peut rapprocher l'expression *mariti tui cruore lusisti* à un passage de la quatrième *Philippique*, où Cicéron attaque son ennemi<sup>39</sup> en combinant lui aussi les concepts du jeu et du sang: *nullus ei ludus videtur esse iucundior quam cruor*.<sup>40</sup> La marâtre scélérate prend, avec ce lien intertextuel, les traits d'un cruel tyran.

Pour terminer, nous examinerons un dernier exemple de jeu intertextuel autour de la figure de la *noverca* dans la deuxième *Grande Déclamation*. Il s'agit d'un cas indépendant par rapport aux deux typologies d'intertextes analysées jusqu'à maintenant. Au paragraphe 11, l'avocat du jeune aveugle fait référence à un événement antérieur à la nuit du meurtre. La marâtre a accusé son beau-fils d'avoir demandé son aide pour empoisonner le père.<sup>41</sup> Dans son plaidoyer,

<sup>38</sup> [Quint.] *Decl.* 1. 15.

<sup>39</sup> Pour d'autres exemples d'injures faisant allusion à Marc Antoine, voir l'article de Danielle van Mal-Maeder dans ce volume.

<sup>40</sup> Cic. *Phil.* 4. 11 "aucun jeu n'a pour lui plus de charme que le sang".

<sup>41</sup> Voir le thème de la deuxième *Grande Déclamation*: *quae* (sc. *noverca*) *accessit quodam tempore ad maritum, dixit parari illi venenum, quod iuvenis in sinu haberet, et sibi promissam dimidiam partem bonorum, si illud marito porrexisset.*

l'avocat prétend que, pour accomplir ce crime, jamais son client n'aurait recherché la complicité de la belle-mère, et il utilise comme argument la rivalité bien connue entre *privigni* et *novercae*:

*Quid dicitis, iudices? Nullumne tota domo, quod corrumperet, aliud parricida pectus invenit? Difficilius hoc credas novercae, si te a nullo alio putes impetraturum. Non ergo iuvenis credit hanc omnia loqui cum patre, omnium blanditiarum primum esse sermonem? Novercam timeas <nec> negantem.*

Qu'est-ce que vous en dites, messieurs les juges? Dans toute la maison, le parricide n'a trouvé aucune autre conscience à corrompre? Tu confierais encore moins ton projet à une marâtre, si tu pensais ne pouvoir obtenir de l'aide de personne d'autre. Il ne croit donc pas, ce garçon, qu'elle parle de tout avec son père, que les mots sont les préliminaires de toutes les caresses? Il faut craindre une marâtre même quand elle ne dit pas non.<sup>42</sup>

L'apostrophe *novercam timeas <nec> negantem* peut être rapprochée du célèbre v. 49 du deuxième livre de l'*Énéide*: *timeo Danaos et dona ferentes*. A l'appui de cette hypothèse, plutôt audacieuse, il est vrai, on peut noter tout d'abord la présence de la même construction syntaxique dans les deux textes: *timeo* + acc. + participe présent (la conjonction négative *nec* intégrée par Håkanson<sup>43</sup> reprendrait, par contraste, le *et* du vers virgilien). Mais l'élément le plus important à souligner est le fait que les allusions au deuxième livre de l'*Énéide* sont nombreuses dans cette déclamation, comme l'ont remarqué d'abord Deratani<sup>44</sup> puis, de façon plus approfondie, Stramaglia: elles constituent, pour reprendre une expression de Stramaglia, "une véritable trame intertextuelle".<sup>45</sup> On passera rapidement en revue les échos virgiliens qui ont été repérés dans cette déclamation, en nous concentrant particulièrement sur ceux qui servent à caractériser la figure du fils (aucun de ces intertextes n'est lié au personnage de la belle-mère). Tout d'abord, la référence au silence qui, pendant la nuit, peut devenir une cause de dérangement, *parvulis noctium turbamur offensis, excitant nos exigui plerumque motus (...) et aliquando ipsum silentium*,<sup>46</sup> apparaît comme une réminiscence de A. 2. 755, *ipsa silentia terrent*<sup>47</sup>. Puis, la description de l'incendie

42 [Quint.] *Decl.* 2. 11.

43 Håkanson (1982) 30.

44 Deratani (1930) 106–107.

45 Stramaglia (2009c) 233 n. 111 "le allusioni al celebre contesto del II libro virgiliano vengono a disegnare (...) una vera e propria trama intertestuale".

46 [Quint.] *Decl.* 2. 18 "Pendant la nuit, nous sommes dérangés par les petits craquements que nous entendons, souvent de légers mouvements nous réveillent (...) et parfois le silence lui-même".

47 Verg. A. 2. 755 "à la fois l'étendue même du silence est terrible" (trad. Perret).

de la maison qui a rendu le fils aveugle<sup>48</sup> rappelle l'incendie de Troie (A. 2. 692–698).<sup>49</sup> En particulier, après la découverte du meurtre de son père, le jeune aveugle est retrouvé debout sur le seuil de sa chambre, *stans in limine*,<sup>50</sup> image qui devait rappeler, comme le note Stramaglia, “ces soldats troyens que les Grecs, en faisant irruption dans les couloirs du palais de Priame, *armatos ... vident stantis in limine primo* (A. 2. 485)”.<sup>51</sup> Ensuite, le fils qui porte sur ses épaules le père en le sauvant de la maison en flammes<sup>52</sup> évoque clairement l'image d'Énée chargé de l'*onus* d'Anchise à travers l'incendie de Troie.<sup>53</sup> Ces deux derniers intertextes paraissent fournir un appui à l'hypothèse formulée précédemment, puisqu'on pourrait penser à un “jeu de voix”, dans lequel l'association de la belle-mère aux Grecs menteurs du paragraphe 11 correspondrait, en opposition, aux deux allusions repérées par Deratani et Stramaglia, dans lesquels le fils aveugle est associé aux Troyens *pīi* et innocents.

Si cet écho virgilien peut être retenu, nous avons une dernière connotation pour notre *noverca*: elle est non seulement une *meretrix* à l'audace virile, prête, pour obtenir les biens de son mari, à se transformer en assassine sanguinaire, mais elle est aussi une menteuse experte et perfide.

---

48 [Quint.] *Decl.* 2. 24 *unde maximus est conlabentium culminum fragor, illo debilitas tamquam inventura revocatur.*

49 Verg. A. 2. 692–698 *Vix ea fatus erat senior, subitoque fragore/intonuit laevom et de caelo lapsa per umbras/stella facem ducens multa cum luce cucurrit./Illam, summa super labentem culmina tecti,/cernimus Idaea claram se condere silva/signantemque vias; tum longo limite sulcus/dat lucem et late circum loca sulphure fumant.*

50 [Quint.] *Decl.* 2. 6 *Nuntiatum est deinde facinus et caeco: inventus es – quod innocentiae sufficit – non a scelere rediens, stans in limine cubiculi sui, animo quo discurrebant videntes.*

51 Stramaglia (2009c) 226 n. 41 “Il sintagma *stans in limine* attiva altresì, probabilmente, un richiamo intertestuale ad un celebre passo virgiliano: il giovane ritto sulla soglia, sospettato di aver da poco maneggiato un'arma, che si para dinanzi alla folla precipitata per i corridoi verso la sua stanza, doveva richiamare alla mente quei soldati troiani che i Greci, nel fare irruzione nei corridoi del palazzo di Priamo, *armatos... vident stantis in limine primo* (A. 2. 485)”.

52 [Quint.] *Decl.* 2. 23 *Hoc nunc me putatis stupere, mirari, quod huic iuvenis oneri per medios ignium globos et ruentia tecta sufficit?*

53 Verg. A. 2. 721–729 *Haec fatus latos umeros subiectaque colla/veste super fulvique insternor pelle leonis/succedoque oneri; dextrae se parvos lulus/implicuit sequiturque patrem non passibus aequis;/pone neque coniunx. Ferimur per opaca locorum;/et me, quem dudum non ulla iniecta movebant/tela neque glomerati ex agmine Grai,/nunc omnes terrent auras, sonus excitat omnis/suspensum et pariter cornitique oneri que timentem.*

## ***La mater crudelis* (par Julien Pingoud)**

La sixième *Grande Déclamation* présente le cas d'une femme qui, aveugle à force d'avoir pleuré l'enlèvement de son mari par des pirates, s'oppose aux funérailles de son fils, parti pour aller le délivrer. Ayant offert sa propre personne en échange de son père, le fils meurt prisonnier. Son corps, jeté par-dessus bord, arrive jusqu'au rivage. La mère invoque la loi stipulant que les enfants n'ayant pas subvenu aux besoins de leurs parents n'ont, une fois morts, pas droit à une sépulture. Le père, le "je" du plaidoyer, s'oppose à l'application de cette loi. Dans le *prooemium* déjà, il présente son épouse comme un monstre dénué d'affection envers son enfant, un monstre que l'on peut nommer, en reprenant un adjectif que le Pseudo-Quintilien associe au personnage de la mère, une *mater crudelis*. Dans cette perspective, lorsque le père décrit le moment où elle pose les mains sur son cadavre pour signifier qu'elle se l'approprie et désire en disposer à sa guise, il suggère qu'on pourrait la prendre pour la *noverca* de son fils:

*Inicit errantem corpori manum mulier et piratis et tempestate crudelior, atque, ut accedat dolori meo cumulus, quae hoc facit, uxor mea est! Ne quis tamen erret ignotus: non est filii mei noverca, sed mater—o facinus, o cladibus nostris mutata natura!*

Une femme, plus cruelle que des pirates, plus cruelle qu'une tempête, pose sur le mort sa main tâtonnante, et, pour que ma douleur soit comblée, celle qui accomplit ce geste, c'est mon épouse! Mais qu'on ne se trompe pas par ignorance: non, elle n'est pas la belle-mère de mon fils, mais bien sa mère—quelle infamie, comme la nature se voit transformée par nos malheurs!<sup>54</sup>

Il s'agira de montrer, dans les lignes qui vont suivre, que l'auteur de la sixième *Grande Déclamation* dessine la figure de la mère, mais aussi celles du père et du fils, de manière à affirmer le caractère pervers de la constellation formée par les trois personnages, à illustrer que leurs relations constituent un cas de *mutata natura*.

Le père-avocat refuse une nouvelle fois à son adversaire la dénomination de *mater* dans la *probatio*, lorsqu'il s'agit d'insister sur sa cruauté:

*Mater—quamquam hoc nomen profanari nefas est: si perseverat esse filii sui noverca, ut hac crudelitate videatur digna quae orbitatem suam intellegat ...*

---

54 [Quint.] *Decl.* 6. 1 – 2. Les extraits de la sixième *Grande Déclamation* sont tirés de l'édition de Zinsmaier (2009), les traductions sont miennes.



La mère—utilisons ce mot, quoiqu'il soit sacrilège de le souiller: si elle s'obstine à être la belle-mère de son propre fils, au point de sembler mériter, par sa cruauté, de ressentir la perte de son enfant...<sup>55</sup>

Ce début de phrase apparaît dans un passage où la mère est comparée aux traditionnels méchants qui sévissent dans l'univers déclamatoire, les pirates et les tyrans,<sup>56</sup> ainsi qu'à d'autres figures stéréotypées peu enclines à la compassion: les bourreaux, les soldats et les brigands.<sup>57</sup> En se comportant en *noverca*, en refusant d'enterrer le corps de son propre fils, elle fait preuve d'une brutalité plus grande que tous ces personnages, réputés pour le caractère sanguinaire de leurs actions. Notre extrait, comme Thomas Zinsmaier l'a noté dans son commentaire à cette déclamation,<sup>58</sup> présente des effets d'écho au *Pro Cluentio*, plus précisément à la manière dont Cicéron y dépeint le personnage de Sassia, que son discours a rendue célèbre en tant que monstre de cruauté et de perversion. Pour défendre Cluentius de l'accusation d'avoir tué son second beau-père Oppianicus, une accusation dont Sassia, mère de Cluentius lui-même, est l'instigatrice, Cicéron dresse de son adversaire un terrible portrait: maîtresse de son gendre, désirant l'épouser, elle aurait provoqué le divorce de sa fille, puis comme Cluentius n'avait pas caché sa désapprobation, elle aurait commencé à le haïr, au point d'inciter Oppianicus, beaucoup plus tard, à tenter de l'empoisonner.<sup>59</sup> On note une première similitude entre le *Pro Cluentio* et la sixième *Grande Déclamation*: les deux défenseurs estiment que le nom de "mère" ne convient pas à l'accusatrice. A la fin de son discours, en effet, lorsqu'il résume les principaux traits de caractère de Sassia, Cicéron déclare que sa "cruauté empêche quiconque de l'appeler une mère".<sup>60</sup> Mais surtout, la tournure *fili sui noverca* du Pseudo-Quintilien est très similaire à la métaphore que Cicéron emploie, en parlant toujours de Sassia, dans la deuxième partie de ce tricolon: *uxor generi, noverca fili, filiae pelex*.<sup>61</sup> La mère de Cluentius est donc elle aussi désignée comme la "belle-mère de son fils". L'influence directe du *Pro Cluentio* sur le passage de notre controverse est tout à fait envisageable. Rappelons, avec Zinsmaier et Carl Joachim Classen, que ce discours de Cicéron était considéré

55 [Quint.] *Decl.* 6. 10.

56 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 9: *ipsi piratae nihil amplius quam proiciunt; ibid.* 6. 10: *ultra tyrannos [...] parum habet non sepelire.*

57 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 9: *percussos sepeliri carnifex non vetat; ibid.* 6. 10: *ultra hostium adfectum, qui caesos acie saepe tumularunt; ibid.:* *ultra latrones.*

58 Cf. Zinsmaier (2009a) 203 n. 204.

59 Cf. Cic. *Clu.* 14–17; 188–190.

60 Cf. Cic. *Clu.* 199.

61 Cic. *Clu.* 199.

dans l'Antiquité comme l'un de ses chefs d'œuvres, qu'il est cité en exemple par Quintilien, par l'auteur des *Petites Déclamations* et par d'autres rhéteurs plus tardifs.<sup>62</sup> On peut ajouter que les tournures présentes dans le tricolon du *Pro Cluentio*, précisément, ont rencontré, semble-t-il, un succès particulier auprès des déclamateurs, puisqu'on en retrouve deux imitations ou reprises dans les *Controverses* de Sénèque le Père.<sup>63</sup>

Il est possible que dans la sixième *Grande Déclamation*, la tournure *fili sui noverca*, outre le fait d'imiter celle forgée par Cicéron, fonctionne comme un marqueur d'intertextualité. D'une part, la référence au texte de Cicéron mène l'auditeur à effectuer un parallèle entre les deux œuvres et entre les deux "marâtres". Ces dernières ne sont certes pas semblables en tous points: si Sassia est désignée par les termes *caecam crudelitate*,<sup>64</sup> il serait plus approprié de qualifier la mère de la sixième *Grande Déclamation*, quant à elle, de *crudelis caecitate*. En tous les cas, l'antipathie que fait éprouver Cicéron pour Sassia se transpose sur le personnage de notre déclamation. D'autre part, en faisant référence au *Pro Cluentio*, le Pseudo-Quintilien fournit peut-être une clef de lecture au portrait qu'il dresse des trois personnages de la controverse. Chez Cicéron, la monstruosité qui caractérise Sassia—et c'est à l'illustration de cet aspect de sa personnalité que sert le fameux tricolon—est liée à sa propension à pervertir les liens de parenté: *nomina necessitudinum (...) mutavit*.<sup>65</sup> De plus, Sassia est si portée à la violence que Cicéron lui refuse non seulement le nom de mère, mais aussi celui de femme: *ea vis ut nemo feminam (...) appellare possit*.<sup>66</sup> Dans la sixième *Grande Déclamation*, si l'on ne trouve aucune histoire d'adultère, de tentative de meurtre ou de rivalité entre mère et fille, les liens familiaux et les traits génériques des personnages sont troublés: tout se passe comme si la transformation de la mère en *noverca*, brouillant toutes les cartes, obligeait le père et le fils à se partager la place de mère-épouse laissée vacante, à renoncer ainsi à leur statut de père et de fils.

<sup>62</sup> Cf. Zinsmaier (2009a) 203 n. 204; Classen (1985) 15–16.

<sup>63</sup> Cf. Sen. *Con.* 6. 6 où un déclamateur anonyme, plaidant contre une femme accusée d'avoir empoisonné sa fille pour l'empêcher d'épouser son futur gendre dont elle (la mère) était la maîtresse, désigne cette mère indigne par un dicolon, inspiré de la formule de Cicéron, dont il omet le *noverca filii*, impropre au cadre de sa déclamation: *generi adultera, filiae pelex*. Voir encore Sen. *Con.* 9. 6. 1, où une femme, accusée d'avoir tué son beau-fils et ayant dénoncé sa propre fille comme sa complice, est nommée par le rhéteur Fulvius Sparsus la "belle-mère de sa fille", *filiae (...) noverca*.

<sup>64</sup> Cic. *Chu.* 199.

<sup>65</sup> Cic. *Chu.* 199.

<sup>66</sup> Cic. *Chu.* 199.

Au début de la déclamation, le père endosse une posture qui, dans un rapport homme-femme ordinaire, appartiendrait plutôt à son épouse. Il annonce un plaidoyer construit sur les larmes:

*Hoc si defendendum est, agnosco partis meas: causam planctibus agam; flere enim certe per legem licet.*

S'il me faut justifier cette action, voici quelle sera ma tâche: je plaiderai ma cause tout en lamentations; car pleurer est sûrement permis par la loi.<sup>67</sup>

Cette sensibilité devant la mort de son enfant, il voudrait l'observer chez sa femme. Il déplore en effet qu'elle soit restée froidement légaliste et n'ait montré aucun signe de deuil après que le corps de leur fils eut été découvert sur le rivage:

*At ista legem recitat et in cadaver filii perorat. (...) Non gemitus ullus matris, non lacrimae, non questus.*

Mais cette femme récite la loi et, sur le cadavre de son fils, prononce tout un plaidoyer. La mère ne fait entendre aucun gémissement, pas de larmes, pas de plaintes.<sup>68</sup>

L'absence de larmes qui caractérise cette *mater crudelis* s'accorde bien avec son statut métaphorique de *noverca*, car dans l'Antiquité, les belles-mères passaient, semble-t-il, pour avoir les yeux secs. On peut le déduire d'un passage de la tragédie *Octavie*, dans lequel la nourrice, louant les qualités du défunt Britannicus, s'étonne de ce que "même sa belle-mère", *etiam noverca*, n'ait pu s'empêcher de pleurer lors de ses funérailles.<sup>69</sup> La mère de notre déclamation se montre donc encore plus insensible que l'Agrippine du Pseudo-Sénèque envers son *privignus*. Cette insensibilité contraste, de même que l'émotivité par laquelle le père se montre à l'auditoire, avec les conventions génériques ayant cours dans l'univers déclamatoire, en particulier dans la huitième et la dixième *Grande Déclamation*, mettant en scène, toutes deux, une mère accusant son époux de mauvais traitement contre leur fils. Dans la huitième, le locuteur, formulant un reproche à tous les pères en général, les blâme de ne pas pleurer, de garder toujours "un visage rigide et impassible" devant le bûcher de leur progéniture.<sup>70</sup> Quant au déclamateur de la dixième *Grande Déclamation*, il prétend que l'affliction face à la mort de l'un de ses enfants est avant tout un "trait féminin".<sup>71</sup> En ce qui concerne la sixième *Grande Déclamation*, rappelons que lorsqu'il compare la mère à une *noverca*, son auteur la rapproche aussi de

67 [Quint.] *Decl.* 6. 3.

68 [Quint.] *Decl.* 6. 8.

69 Cf. [Sen.] *Oct.* 169–172.

70 Cf. [Quint.] *Decl.* 8. 7: *rigidam concussamque faciem*.

71 Cf. [Quint.] *Decl.* 10. 10: *lugere femineum est*.

personnages tels que les pirates et les tyrans (cf. *supra*), tous masculins. De même, dans un autre passage, le tempérament de la mère est associé, plus particulièrement, à la cruauté du Verrès de Cicéron.<sup>72</sup> À la lumière de ces exemples, il apparaît que les attributions traditionnelles du père et de la mère, de l'homme et de la femme, sont interverties dans notre controverse.<sup>73</sup> Le motif du partage subversif des rôles semble réactivé à la fin du texte, dans un passage plein de pathos où le père, déplorant la situation qui l'accable, s'exclame "je voudrais ne pas avoir d'yeux!"<sup>74</sup> On peut interpréter ce désir de ne plus pouvoir contempler l'horreur de son existence comme une allusion à la cécité de son épouse et comme une manière de s'identifier à elle, du moins à celle qu'elle était lorsqu'elle perdait la vue de chagrin.

Quant au fils, il adopte également le comportement que sa mère devrait avoir envers son père et envers lui-même. Le père, louant sa *pietas* et le geste héroïque qu'il a accompli pour le sauver, estime que son amour envers lui "a surpassé celui de sa mère".<sup>75</sup> Mais c'est surtout dans la scène relatant son arrivée chez les pirates que l'assimilation du comportement du fils à celui de sa mère est décrite de manière frappante. Suppliant les bandits d'accepter l'échange de prisonniers, il gémit et pleure tellement que le père qualifie ses larmes de "presque maternelles".<sup>76</sup> Puisque le père refuse dans un premier temps d'être échangé, le fils se met à pleurer encore plus fort. L'abondance des larmes qu'il répand fait écho aux pleurs infinis qui ont rendu sa mère aveugle, mais aussi à ceux qu'elle aurait dû verser à l'annonce de la mort de son enfant, si elle s'était comportée en mère digne de ce nom. Le père prétend, en effet, que son obstination à vouloir rester chez les pirates a failli coûter la vue à son fils, se référant au fait que son enlèvement a rendu son épouse aveugle:

*Quantum inter haec flevit, quamdiu cecidit oculos suos! Si perseverassem, duos excaecaveram.*

Combien de larmes il a versées en me parlant, comme il s'est abîmé les yeux longtemps! Si j'étais resté du même avis, deux personnes seraient devenues aveugles par ma faute.<sup>77</sup>

72 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 9: *quod postulavit Cicero etiam ab illo crudelissimo Siciliae tyranno: mors sit extremum. (...) Tu vende saltem, quod sub Verre crudelissimum fuit.*

73 On trouve dans la cinquième *Grande Déclamation* un autre exemple de père en deuil ne cachant pas son intense affliction: cf. [Quint.] *Decl.* 5. 17, où le père lui-même dénonce sa démonstration d'émotion comme une "folie furieuse". À propos de ce passage, voir l'article de Danielle van Mal-Maeder dans ce même volume.

74 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 23: *vellem oculos non habere!*

75 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 21: *Amore mei vicit etiam matrem suam.*

76 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 5: *Obsecravit omnibus precibus, miserabili planctu et lacrimis paene maternis.*

77 [Quint.] *Decl.* 6. 6.

Notons que la tournure *si perseverassem* répète, en les soulignant par la même occasion, les termes que le fils vient d'utiliser pour convaincre son père d'accepter la substitution:

*Si perseveras, demus piratis lucrum: aut vicarius ero, aut comes.*

Si tu restes du même avis, enrichissons les pirates: soit je te remplacerai, soit je serai à tes côtés.<sup>78</sup>

Cette phrase pourrait constituer un écho à l'ouvrage de Sénèque le Père, imiter une *sententia* rapportée par le compilateur dans la *Controverse* 7, 4, qui a probablement inspiré celui de la sixième *Grande Déclamation*. Le thème des deux controverses est identique, à cette différence près que chez Sénèque, le procès intervient avant que le fils ne se rende chez les pirates, et que la mère aveugle, en l'attaquant en justice, cherche à l'empêcher de partir. Dans les *Controverses*, le déclamateur Marcellus Aeserninus, ayant choisi de plaider contre le fils, fait dire cette phrase à la mère:

*Si perseveras, me quoque ad piratas trahe. Impetrabo ab illis alimenta: et virum meum pascunt.*

Si tu restes du même avis, traîne-moi aussi chez les pirates. C'est d'eux que j'obtiendrai de quoi manger: ils nourrissent bien mon mari.<sup>79</sup>

Une forte ressemblance unit les deux textes. La même subordonnée conditionnelle sert à introduire l'expression d'une volonté qui a trait aux pirates et qui est énoncée sur le mode ironique: ni le fils de la sixième *Grande Déclamation* ne désire réellement enrichir les ravisseurs de son père, ni la mère de la *Controverse* 7, 4 séjourner chez eux. Dans un cas comme dans l'autre, le locuteur cherche à détourner son adversaire de son projet en faisant semblant de l'encourager à le réaliser, c'est-à-dire, en d'autres termes, en se servant de la "figure".<sup>80</sup> La similarité des deux thèmes déclamatoires permet de supposer que le Pseudo-Quintilien s'est inspiré du trait d'Aeserninus. De plus, on peut relever, avec Zinsmaier, un autre écho aux extraits de la controverse transmis par Sénèque.<sup>81</sup> Le père, s'adressant à son épouse, lui reproche d'avoir, par son éducation, inculqué l'altruisme à leur enfant, et d'être ainsi responsable de sa perte, du besoin irrépensible qu'il a éprouvé de le sauver, au péril de sa propre vie: *tu*

<sup>78</sup> [Quint.] *Decl.* 6. 6.

<sup>79</sup> *Sen. Con.* 7. 4. 1 (trad. Bornecque, modifiée).

<sup>80</sup> Voir l'article de Sylvie Franchet d'Espèrey dans ce même volume.

<sup>81</sup> Cf. Zinsmaier (2009a) 238 n. 313.

*filium prima docuisti sibi non parcere*, “c’est toi qui, la première, lui a appris à ne pas se ménager”.<sup>82</sup> Cette attaque pourrait constituer la réminiscence d’une *sententia* de Cestius Pius qui dans un plaidoyer en faveur du fils, parlant en son nom, dit: *matrem meam imitari volo: amare me meos docuit*, “je veux imiter ma mère: c’est elle qui m’a enseigné à aimer ma famille”.<sup>83</sup> Cette seconde similitude entre la sixième *Grande Déclamation* et le chapitre de Sénèque—on peut relever, en particulier, l’emploi commun du verbe *docere*—appuie l’hypothèse d’une imitation de la part du Pseudo-Quintilien. Revenons à présent au trait commençant par *si perseveras*: s’il est effectivement inspiré de la citation d’Aeserninus, la reprise mot pour mot de la subordonnée pourrait signaler cette imitation aux auditeurs qui, en tant que déclamateurs ou anciens élèves de rhétorique, pouvaient bien être pétris des *Controverses et suasoires*. L’allusion permettrait alors de souligner une différence importante entre les deux controverses: les paroles de la mère et la stratégie rhétorique qu’elle met en œuvre dans l’extrait rapporté par Sénèque sont placées, chez le Pseudo-Quintilien, dans la bouche du fils. D’un texte à l’autre, le fils acquiert le *logos* de la mère et ainsi, en quelque sorte, prend la place qu’elle occupait.

Une autre permutation, quoiqu’elle paraisse convoquée d’office par le thème de la déclamation, mérite d’être relevée. Le Pseudo-Quintilien mentionne à diverses reprises et de plusieurs manières le fait que les deux personnages masculins échangent leur place et leur fonction respectives. Par exemple, se livrant aux pirates, le fils demande à son père de s’occuper de sa mère et de la protéger comme il l’a fait lui-même jusqu’à présent. Pour désigner ce statut de “remplaçant”, il emploie le terme *vicarius*, qui revient d’ailleurs plusieurs fois dans la déclamation, en tant que substantif ou adjectif, lorsqu’il s’agit de décrire tantôt la posture du père, tantôt celle du fils.<sup>84</sup> Racontant cet épisode en s’adressant fictivement à son enfant, il décrit la vie qu’il mène depuis que les pirates l’ont relâché et évoque sa condition de *vicarius* avec emphase:

*Mandata tamen tua, fili, perago: assideo, sustento—immo mehercules tu assides, fili, tu sustines.*

Cependant, mon fils, je m’acquitte du mandat que tu m’as confié: je suis assis à son chevet, je la soutiens—ou plutôt, bon sang, *tu* es assis à son chevet, mon fils, *tu* l’entretiens.<sup>85</sup>

<sup>82</sup> [Quint.] *Decl.* 6. 19.

<sup>83</sup> Sen. *Con.* 7. 4. 2 (trad. Bornecque).

<sup>84</sup> Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 6. Pour les autres occurrences du terme, mis à part celle que l’on trouve dans le thème, cf. [Quint.] *Decl.* 6. 4 (2 fois), 5, 6, 19, 21, 22, 23.

<sup>85</sup> [Quint.] *Decl.* 6. 7. C’est moi qui souligne.

La répétition des verbes *assidere* et *sustinere* (ou de son fréquentatif *sustentare*) souligne l'échange de tâches que les deux hommes ont effectué. Elle annonce peut-être aussi la confusion des rôles qui résulte de cet échange, thématifiée notamment vers la fin de la déclamation. D'une part, le locuteur s'étonne que son fils lui ait "rendu la vie",<sup>86</sup> fait paradoxal dans la mesure où la nature veut qu'un père permette à sa progéniture d'exister. De même, utilisant la topique du parent en deuil, il s'indigne que son fils soit mort avant lui. Le fait qu'il lui survive bouleverse l'ordre normal des choses, au point de rendre sa personne "odieuse et hostile à tous les dieux et à tous les hommes".<sup>87</sup> On observe ainsi chez le Pseudo-Quintilien une insistance sur le motif de la *mutata natura*. Les glissements de rôle entre père et fils qui viennent d'être évoqués complètent le tableau d'une situation rendue anormale par la cruauté de la mère.

Enfin, il est possible que le motif du désordre familial soit souligné encore par une évocation du cycle thébain. On peut en effet tenter de lire dans cette perspective un parallèle, relevé par Zinsmaier, entre la sixième *Grande Déclamation* et la *Thébaïde* de Stace.<sup>88</sup> Il s'agit du passage décrivant le moment où le jeune homme part, sur mer, pour se livrer aux pirates: *navigat ergo per horridos fluctus et gementia litora et spumantes scopulos*, "c'est ainsi qu'il vogue à travers des flots hérissés, des rivages gémissants, des rochers écumants".<sup>89</sup> Notons d'abord que cette phrase semble particulièrement s'inspirer de descriptions poétiques de navigation, puisque la personnification des "rivages gémissants", *gementia litora* est analogue à celles figurant dans les *Odes* d'Horace ou l'*Agamemnon* de Sénèque.<sup>90</sup> Surtout, l'obstacle des "rochers écumants", *spumantes scopulos*, pourrait être repris de la *Thébaïde*, puisque la tournure employée est exactement celle que l'on trouve dans la scène décrivant Polynice lorsqu'il part de Thèbes: *expectat (...) vertice acuto spumantes scopulos erectae incurrere pro-rae*.<sup>91</sup> Cette réminiscence invite peut-être le lecteur à comparer l'un à l'autre les destins des deux protagonistes: appartenant à une famille dont les membres bouleversent les conventions en matière de liens de parenté, ils sont tous deux privés de sépulture par un de leurs proches.

86 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 21: *lucem libertatemque patri filius reddidit.*

87 Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 23: *quanto gravius, quod ego vivo! Superstes filii mei vivo omnibus diis hominibusque sed ante omnis mihi et invisus et infestus.*

88 Cf. Zinsmaier (2009a) 177 n. 94.

89 [Quint.] *Decl.* 6. 5.

90 Cf. Hor. *Carm.* 2. 20. 14: *gementis litora Bosphori*; Sen. *Ag.* 468: *litus ac petrae gemunt*. Ces parallèles sont relevés par Zinsmaier (2009a) 177 n. 93.

91 Cf. Stat. *Theb.* 1. 374–375.

## Conclusion

Les analyses que nous avons menées montrent que la perversion féminine dans les *Grandes Déclamations* présente en définitive un visage unitaire: celui de la *noverca*. Elle incarne le mal absolu à tel point qu'il est naturel de comparer à elle une mère à laquelle on reproche son absence d'amour maternel. Elle est aussi assimilée aux figures masculines négatives de l'univers déclamatoire: si la *noverca* de la première *Grande Déclamation* est peinte comme une *meretrix* jouissant du sang de ses victimes de la même façon que le pire des tyrans,<sup>92</sup> dans la sixième *Grande Déclamation* l'oxymore d'une mère présentée comme plus cruelle que les pirates<sup>93</sup> dénonce sa monstrueuse métamorphose en marâtre, qui est à la base d'un bouleversement complet de sa cellule familiale.

Dans les écoles de rhétorique, la figure de la *noverca* est vouée à être la coupable, et elle n'a que peu de chance de se faire entendre, "condamnée qu'elle est par sa seule réputation d'être malfaisant".<sup>94</sup> Puisqu'elle ne parle jamais en personne et que son *ethos* ne peut ressortir de ses propres mots, les liens intertextuels contribuent largement à sa caractérisation. Quel que soit le modèle auquel il se réfère – œuvre poétique ou texte rhétorique –, le déclamateur convoque l'autorité de la tradition littéraire pour figer son image négative. Ainsi, la *noverca* des déclamations se révèle en quelque sorte "un héros titanesque", capable de violer en même temps les lois des hommes, en méprisant le respect et la fidélité dus à son mari et à sa famille, et les lois de la nature, en se faisant homme par l'audace avec laquelle elle exécute ses crimes ou persévère dans sa haine, sans regrets, sans larmes, sans sentiments. Surtout, malheureusement pour nous, toujours sans voix.

---

<sup>92</sup> [Quint.] *Decl.* 1. 15 (cf. *supra* p. 155).

<sup>93</sup> Cf. [Quint.] *Decl.* 6. 1 (cf. *supra* p. 158).

<sup>94</sup> Van Mal-Maeder (2007) 132. Cf. Watson (1995) 92–102. Deux déclamations présentent exceptionnellement la défense d'une belle-mère (dans un cas comme dans l'autre, c'est un avocat qui plaide en sa faveur): Quint. *Decl.* 327 et 373. Dans la première, la particularité de cette situation est d'ailleurs bien mise en évidence: Quint. *Decl.* 327. 3 *novum et inauditum antea crimen: noverca nimium dicitur amare privignos.*